



La commission de discipline vous informe...



Les rapports disciplinaires :

A compter de ce début de saison, nous vous informons que la demande de rapport disciplinaire concernant un de vos licenciés, sera transmise par mail sur votre messagerie officielle du club. Nous ne passerons plus par une publication sur PV comme précédemment.

L'assujetti devra répondre obligatoirement via la messagerie officielle du club :

- *en y rédigeant directement son rapport ,*
- *ou en joignant son rapport informatisé en PJ.*

Le rapport devra être transmis avant la date précisée, aux adresses mails suivantes :

secretariat@aude.fff.fr et copie discipline@aude.fff.fr

Nous comptons sur vous, pour que chaque club consulte sa messagerie officielle tous les jours.

La commission de discipline ne fera pas de relance auprès des clubs en cas de non réception d'un rapport disciplinaire, et la sanction disciplinaire sera prise en tenant compte uniquement du rapport arbitral.

Comme annoncé lors de l'AG du District le 25 juin dernier, et conformément à l'article 26 Réserves & Rapports des dispositions communes du Règlement des compétitions, tous les rapports disciplinaires doivent être rédigés informatiquement et transmis via les adresses mails des clubs.

